

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 413

présenté par

M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la deuxième phrase de l'alinéa 57, substituer aux mots :

« un équilibre entre masse et. »

les mots :

« une volonté de favoriser le panachage des munitions entre la masse et la . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision vise à inclure la notion de panachage de munitions avancée dans le rapport n°865 sur le stock des munitions des députés Rancoule et Bru.

La haute intensité se caractérise par une temporalité en dents de scie, conjuguant niveaux tactique et stratégique : les munitions intelligentes, rares mais performantes et capables de traiter définitivement une cible, sont indispensables au début du conflit pour remporter d'emblée l'ascendant sur l'adversaire tandis que les munitions de saturation, aux performances individuelles limitées mais disponibles en masse, doivent ensuite prendre le relais pour durer dans le temps. La complémentarité entre munitions de saturation et munitions intelligentes met en évidence la nécessité d'assurer un panachage de munitions pertinent, que ce soit pour l'artillerie, la défense anti-char ou la défense anti-aérienne : il faut suffisamment de munitions simples pour traiter 90 % des objectifs, associées à une large gamme de munitions complexes destinées à traiter les 10 % trop résistants pour les munitions simples.

Le panachage apparaît ainsi essentiel pour ne pas gaspiller des munitions complexes et coûteuses sur des cibles à faible valeur ajoutée.

Cet amendement s'inscrit donc dans la reprise de la proposition n° 3 du rapport susmentionné :
"Favoriser le panachage des munitions dans la remontée en puissance des stocks en mettant l'accent sur le besoin de masse."